

# SYNTHÈSE DES GARANTIES MICRO-ASSURANCE

Au 01/01/2022

## LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE À DOMICILE

Attention : une franchise de 200 € est applicable sur toutes les garanties

### RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

GARANTIES	PLAFOND DE GARANTIE
<b>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs</b> (Autres que ceux prévus ci-après) par sinistre, tous dommages confondus	500 000 € /année d'adhésion
<b>Dont :</b> <b>Dommages matériels causés aux préposés (employé)</b> Par préposé dans la limite de 14 000 € par sinistre	500 €
<b>Dommages aux biens (meubles et immeubles) confiés</b> Par sinistre dans la limite de 27 000 € par année d'assurance	1 000 €
<b>Responsabilité civile dépositaire</b> Par sinistre	100 €
<b>Intoxications alimentaires</b> Par année d'assurance	10 000 €
<b>Pollution accidentelle</b> Par année d'assurance	5 000 €
<b>Maladies professionnelles</b> Par année d'assurance	5 000 €

### RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

(Garantie non acquise lorsque la profession déclarée est « Activité de bureau ou de prestataire de service ou profession libérale »)

<b>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs</b> (Autres que ceux prévus ci-après) par sinistre, tous dommages confondus	500 000 € / année d'adhésion
--	------------------------------

[ L'assurance dommages ]

## INCENDIE

### Contenu professionnel :

Option 1	5 000 €
Option 2	10 000 €
Option 3	20 000 €

## TEMPÊTE – GRÊLE – NEIGE

Selon conditions particulières

## CATASTROPHE NATURELLE

Selon conditions particulières

## ATTENTATS – ÉMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES - ACTES DE DE TERROSISME ET DE SABOTAGE

Selon conditions particulières

## VOL ET VANDALISME

### Contenu professionnel :

Option 1	2 500 €
Option 2	5 000 €
Option 3	10 000 €

### Espèces monnayées et valeurs

- |  |         |
|--|---------|
| • Enfermées en tiroir-caisse, meuble fermé à clé                     | 750 €   |
| • Enfermé en coffre-fort   | 1 000 € |
| • Au cours de manipulations effectuées pour les besoins du service : |         |
| - A l'intérieur des locaux assurés                                   | 750 €   |
| - Au cours de transport à l'extérieur de l'entreprise                | 750 €   |

### Biens en dépendances sans communication (exemple : Caves)

1 000 €

### Honoraires d'expert

5 % de l'indemnité versée

## DÉGÂTS DES EAUX

### Contenu professionnel :

Option 1	2 500 €
Option 2	5 000 €
Option 3	10 000 €

## INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUITE À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ DUE À UN SINISTRE GARANTI

### Indemnité journalière

Franchise 3 jours. Versée durant une période d'indemnisation ne pouvant excéder 2 mois	50 €
--	------

## MARCHANDISES TRANSPORTÉES POUR PROPRE COMPTE

### Dommages matériels et frais d'accessoires

Pour l'ensemble des véhicules transporteurs	1 000 €
---	---------

## DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À UN ACCIDENT

### La garantie s'exerce dans la limite de

Le seuil d'intervention pour les recours étant fixé à 250 €	1 000 €
---	---------